SPS-CEA

DISP DE MARSEILLE : JUSQU'OÙ IRA-T-ON AU MÉPRIS DE LA DOCTRINE ET DE LA SÉCURITÉ DES AGENTS ?

Aujourd'hui, par des arbitrages pris à haut niveau, la **DISP** de Marseille expose délibérément les personnels PREJ Marseille et ERIS 13 à des risques qui ne devraient jamais leur être imposés.

Les ESR ont été employés pour renforcer un convoi, aux côtés des ERIS, dans le cadre de l'escorte d'un détenu classé escorte 4 DPS !

La doctrine ESP serait-elle devenue facultative ? Les règles d'engagement seraient-elles désormais soumises aux impératifs du moment et aux décisions de quelques responsables ?

LE SPS-CEA DIT NON !

La doctrine n'est pas un document que l'on applique uniquement quand cela arrange la hiérarchie.
Elle doit être respectée par tous !

La DISP de Marseille aurait-elle déjà oublié INCARVILLE ?

Oui, nous savons que les autres FSI sont actuellement sous forte pression, notamment avec l'accumulation des procès et des dispositifs à assurer. **Mais les ERIS 13 ne sont pas épargnés** ! Malgré un renfort national, nos personnels restent fortement sollicités.

MAIS DEPUIS QUAND LES DIFFICULTÉS DES AUTRES SERVICES JUSTIFIERAIENT-ELLES QUE L'ON FASSE N'IMPORTE QUOI AVEC NOS PERSONNELS ?

LES AGENTS PÉNITENTIAIRES NE SONT PAS DES PIONS !

Ils n'ont pas vocation à pallier les carences de l'organisation judiciaire ! Pourquoi la justice n'impose-t-elle pas la visioconférence pour certains profils, lorsque cela est nécessaire à la sécurité de tous ? Pourquoi maintenir des délais aussi contraints, qui ne permettent pas de reporter une audience lorsque les conditions de sécurité ne sont pas réunies pour assurer le transfert ?

La sécurité des agents ne doit jamais compenser les carences de l'organisation judiciaire !

LE SPS-CEA REFUSE LES « RISQUES MESURÉS » !

Cet argument sert de prétexte pour s'affranchir de la doctrine et des exigences de sécurité !

Évaluer un risque ne le fait pas disparaître !

ET LA DOCTRINE, ELLE SERT À QUOI ?!

À être affichée dans les bureaux ? À faire joli dans un recueil de textes ? Ou à être réellement respectée par ceux qui prennent les décisions, bien à l'abri dans leurs bureaux ?

LA POSITION DU SPS-CEA EST CLAIRE ET SANS AMBIGUÏTÉ :

Les ESR effectueront des escortes à 4 DPS uniquement lorsque la doctrine le permettra et, surtout, lorsqu'ils auront bénéficié d'une formation adaptée et disposeront des équipements et de l'armement adéquats. **PAS AVANT !**

ET LES CONSÉQUENCES NE CONCERNENT PAS UNIQUEMENT LES ESR !

En exposant les ESR à des missions pour lesquelles ils ne disposent pas de l'ensemble des moyens et de la préparation nécessaires, c'est également la sécurité des personnels ERIS qui peut être compromise.
On ne peut pas faire peser sur les uns les conséquences des insuffisances de préparation des autres !

FORMER, ÉQUIPER, PROTÉGER : C'EST LA RESPONSABILITÉ DE L'ADMINISTRATION !

Le **SPS-CEA** exige que la **DISP DE MARSEILLE** respecte pleinement le **protocole d'INCARVILLE !**

La DISP n'a toujours pas mis en place, malgré de nombreuses relances de notre part :

- La formation au port du holster poitrine ;
- La formation et la mise à disposition du PIE ;
- La formation et la mise à disposition des grenades de désencerclement ;
- La mise à disposition de moyens de communication opérationnels et adaptés aux missions.

PLUS DE DEUX ANS APRÈS INCARVILLE, OÙ EN EST-ON ?

Le **SPS-CEA** continue d'exiger, au niveau national, la réécriture de la doctrine ERIS afin qu'elle soit adaptée aux réalités opérationnelles et qu'elle garantisse pleinement la sécurité des personnels.

LE SPS-CEA EXIGE DAVANTAGE DE CONSIDÉRATION POUR NOS PERSONNELS ERIS !

Nos agents ERIS sont fortement sollicités, parfois à outrance. Pourtant, ils répondent présents à chaque engagement, avec un professionnalisme et une détermination sans faille.
Leur engagement est exemplaire. Mais leur disponibilité et leur sens du devoir ne doivent jamais devenir un prétexte pour banaliser leur épuisement ou négliger leurs conditions de travail et de sécurité.

LA DOCTRINE DOIT ÊTRE RESPECTÉE PAR TOUS !
LA SÉCURITÉ DE TOUS LES PERSONNELS ESP N'EST PAS NÉGOCIABLE !
LA SÉCURITÉ DE NOS AGENTS N'EST PAS UNE OPTION. LE SILENCE DU SPS-CEA NON PLUS !

BUREAU SPS-CEA ESP PACA CORSE — **12 NOVEMBRE 2026**